Supersec

Moins d'eau, plus de goût

Conditions générales de vente SUPERCHOC :

1/ **Transport :** Nous vous proposons un transport FRANCE EXPRESS pour lequel nous vous demandons une participation financière en fonction de la taille de votre commande. De cette manière votre livraison sera livrée avec soin par notre partenaire.

2/ **Garantie du meuble :** Nos présentoirs chocolat sont garantis 3 mois après mise en place. En cas de défaut constaté, celui-ci vous sera échangé immédiatement. Passé ce délai, considérez devoir investir dans un nouveau meuble (69€) en cas de casse ou d'usure du système d'ouverture (déboitement, travail du bois avec l'humidité, usure des plexis,…).

3/ **Vente au poids :** De manière à vous prémunir de la casse ponctuelle du chocolat (casse client ou casse légère de transport), nous vous conseillons de vendre notre chocolat au poids & non pas à la tablette. De cette manière vos clients se permettront de terminer un lot de chocolat composé de quelques tablettes désolidarisées.

4/ **Casse chocolat :** Nous n'intervenons pas sur les tablettes de chocolat cassées dans le sens des barres. Par contre nous interviendrons sur les plaques éclatées. Voici quelques exemple de casse remboursées ci-dessous :
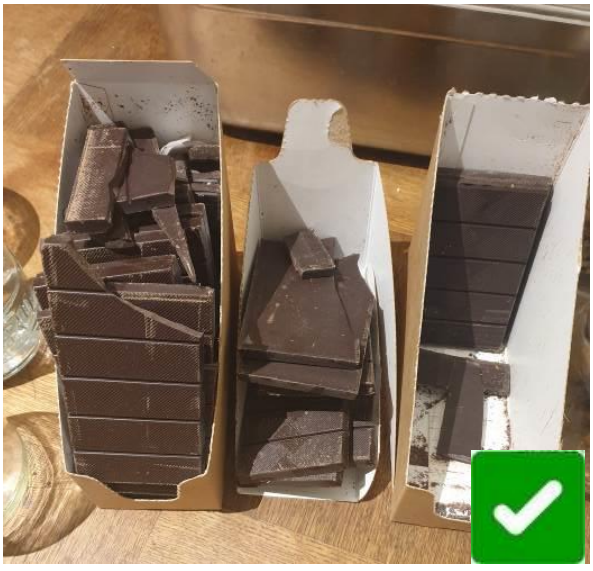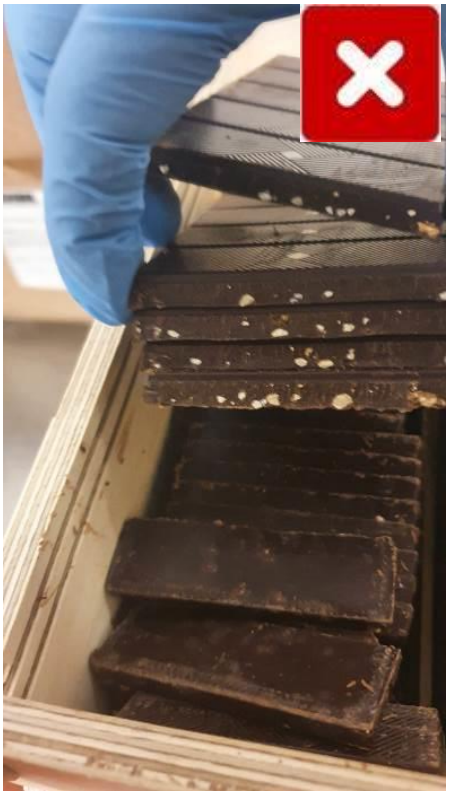
5/ **Plainte :** Chaque plainte (casse chocolat, présentoir,…) doit être documentée avec le formulaire suivant